

Réunion n° 130 du Conseil des normes actuarielles (CNA)

Le 4 mai 2023

Document 223112

Approbations

Le CNA a approuvé, par voie électronique, la diffusion d'un document :

- **Exposé-sondage sur la révision de la partie 6000 des Normes de pratique – Normes de pratique applicables aux régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi;** la date limite aux fins de commentaires est le 12 septembre 2023.

Rapports des groupes désignés

- a) NIPA 6 : Les normes définitives, avec date d'entrée en vigueur le 30 juin 2023, ont été publiées.
- b) Examen quinquennal de la partie 6000 (Avantages sociaux postérieurs à l'emploi) : Le CNA a approuvé la publication d'un exposé-sondage; la date limite aux fins de commentaires est le 12 septembre 2023.
- c) Recours aux tiers fournisseurs de données : Le groupe désigné (GD) a débuté ses travaux avec l'intention d'élaborer une déclaration d'intention.
- d) Mise à jour de la Prise de position conjointe : La version définitive des normes a été publiée. La Base des conclusions sera mise à la disposition des membres.
- e) Examen quinquennal de la partie 7000 (Sécurité sociale) : Le GD prépare un exposé-sondage. Il prévoit le présenter au CNA à des fins d'approbation lors de la réunion de juin.
- f) Arrangements prévoyant le versement de prestations cibles : Le mandat du GD a été approuvé. Les travaux ont débuté.
- g) Événements subséquents : Une erreur dans la partie 1000 des normes a été corrigée.

Webémissions

Aucune webémission n'est actuellement envisagée.

Réunions futures

Le CNA a confirmé son calendrier prévu des réunions à venir :

Le 20 juin 2023 – 10 h à 16 h